

Vers une politique nationale intégrée pour la petite enfance en Haïti

Yolaine Vandal

La notion de petite enfance est un concept relativement nouveau dans le système éducatif haïtien. Jusque dans les années 1970, la plupart des familles attendaient l'âge de cinq ans pour placer leurs enfants à l'école. Les classes qui accueillaient ces enfants étaient dénommées « maternelles » ou « enfantines ». Peu d'enfants y avaient accès. Leur programme s'apparentait à celui de la classe de 12^e de l'école primaire, dans une version plus douce. Quand les écoles se mirent à vérifier les mois de naissance et à faire passer un examen d'entrée pour permettre aux enfants d'accéder en 1^{re} année fondamentale, le préscolaire commença à s'imposer comme un passage obligé avant la scolarisation obligatoire. La formation d'éducatrices spécialisées en préscolaire et l'ouverture de jardins d'enfants dans la capitale firent naître la perspective d'une éducation avec des bénéfices pour les enfants, dépassant largement le simple gardiennage. Le préscolaire se propagea et s'étendit aux autres villes dans le cadre de l'éducation non publique.

Actuellement, une partie de la population bénéficie d'un préscolaire public d'une année. Cet accueil de la petite enfance s'effectue dans une école fondamentale disposant d'une salle préposée aux enfants de cinq ans. Les familles défavorisées sont encore dans l'impossibilité d'offrir à leurs enfants une éducation préscolaire. Par ailleurs, dans les milieux reculés sur le plan

géographique, les contraintes liées aux distances importantes à parcourir à pied rendent encore plus difficile l'accès à un établissement scolaire. On comprend pourquoi certains enfants dépassent largement l'âge requis avant d'être intégrés dans des classes préscolaires ou fondamentales, créant le phénomène des surâgés, véritable défi pour le système.

La situation actuelle de l'éducation préscolaire reflète les disparités, l'injustice sociale qui touchent le système éducatif en général. L'éducation préscolaire n'est pas obligatoire ; cependant, l'État reconnaît depuis peu son existence de manière officielle. Obligation est faite à toutes les écoles nationales de recevoir les enfants en 1^{re} année fondamentale avec ou sans parcours préscolaire alors que l'accès aux écoles non publiques est tacitement conditionné par le passage au préscolaire. Depuis la validation du Plan opérationnel, les écoles fondamentales d'application et centre d'application pédagogique (EFACAP) ont entamé la construction de salles pour les enfants de quatre ans et cinq ans. La pratique et l'action spontanée ont certainement devancé la législation et les politiques en offrant des services qui s'avèrent aujourd'hui indispensables à la population des moins de six ans. À ce propos, il convient de revisiter des étapes clés de l'intérêt envers cette population et de sa prise en charge. ►

QUID DU PRÉSCOLAIRE DANS UNE ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE ?

1912 : La loi du 3 septembre rend obligatoire l'enseignement primaire. Une salle accueille une section enfantine créée dans une école de filles.

1932 : Le 26 septembre, des instructions ministérielles modifient les programmes des écoles normales et y introduisent l'enseignement pour les classes maternelles avec des méthodes spécifiques adaptées au niveau de développement des très jeunes enfants.

1934 : René LEREBOURS implante en Haïti un véritable centre préscolaire selon des méthodes reconnues.

1939 : D'autres éducatrices emboîtent le pas : KERGMARD, CARPENTIER et BAYARDELLE, d'origine française, qui obtint la création de deux classes maternelles rattachées à une école normale d'application. De 80 à 100 enfants bénéficient de leur enseignement.

1945 : Moment de l'émancipation de la FEMME avec le mouvement de la Ligue féminine d'action sociale, la mère (de la petite et moyenne bourgeoisie) n'est plus confinée au foyer, et dès lors se comprend mieux la nécessité des milieux d'accueil et d'éducation pour les enfants. Un combat de longue haleine qui ne prendra pas fin de sitôt.

1950-1953 : Implantation d'un jardin d'enfants, bien pensé, de qualité, bien équipé, avec un effectif croissant de 45 à 360 enfants. On parle là des efforts de Jacqueline Turian CARDOZO. Timidement, l'État emboîte le pas en implantant une classe maternelle dans certaines écoles nationales. Il s'agit donc d'une première étape.

1962 : Pour 3 salles préscolaires publiques, on compte 20 écoles maternelles non publiques.

1966 : Marie Thérèse Colimon Hall et Lucienne Rameau Leroy fondent le Centre d'études pour l'éducation préscolaire, première école normale destinée à former exclusivement des éducatrices préscolaires, dénommées « jardinières d'enfants ».

1967 : Grand moment de la vie du secteur avec la création de l'OMEP (Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire).

1971 : Le 19 mars, inauguration du Foyer Simone Ovide Duvalier sous l'impulsion d'Antoinette NICOLEAU, une tentative de prise en charge des enfants défavorisés, tous âges confondus.

1974 : Le 23 septembre, reconnaissance légale des jardins d'enfants. Signalons qu'en milieu rural un professeur américain, HAWKE, fonda une école maternelle populaire au Portail Saint Joseph.

1976 : Avec l'appui de la Banque mondiale se créent des Centres intégrés de nutrition et d'éducation communautaire : 4 800 enfants de cinq ans sont pris en charge dans 96 centres. Concomitamment, CARE finance la formation des responsables des centres, qui recevaient 200 enfants externes de zéro à quatre ans ; de plus, hebdomadairement, les familles de ces enfants recevaient de la nourriture sèche et les plus jeunes bénéficiaient d'exercices de stimulation et d'éveil. Les parents participaient aux activités.

1982 : En mars, selon un décret-loi adopté par le gouvernement, la structure préscolaire est créée au ministère de l'Éducation nationale avec un statut de direction. Les articles à retenir sont les suivants :

- Art. 17 : L'éducation préscolaire a pour objet de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes (corporelle, affective, intellectuelle et sociale) en :
 - maintenant notamment sa santé par une nutrition équilibrée ;
 - favorisant l'acquisition de bonnes habitudes d'hygiène ;
 - développant ses habiletés visuelles, auditives et motrices ;
 - entraînant à l'usage de ses différents moyens d'expression ;
 - préparant ainsi l'enfant à recevoir ensuite la formation donnée à l'école fondamentale.

L'éducation préscolaire favorise ainsi l'égalisation des chances tout au long de la scolarité ultérieure.

- Art. 18 : L'éducation préscolaire dure en principe deux ans. L'enfant y entre à l'âge de quatre ans et en sort, en principe à six ans.

- Art. 19 : L'éducation préscolaire est dispensée dans les jardins d'enfants et les écoles maternelles, ainsi que dans les Centres intégrés de nutrition et d'éducation communautaire (CINEC).

- Art. 20 : L'éducation préscolaire ne comporte d'initiation ni à la lecture ni à l'écriture.

1986 : La structure est devenue un service de la Direction de l'enseignement fondamental. Pour des raisons toujours inconnues, CARE s'est retirée des CINEC. Ces centres deviennent des Centres préscolaires publics (CPP) desservant uniquement des enfants de cinq ans à travers les dix départements (avec l'appui institutionnel de l'UNICEF). D'autres types d'activités sont offertes, comme un encadrement aux mères marchandes à travers la mission Alpha (avec l'appui de l'UNICEF), avec des activités d'alphabétisation et d'accès aux offres de services pour les mères et des activités d'éveil pour leurs enfants les jours de marché.

1987 : Œuvrer au développement du jeune enfant ne peut se faire sans travailler avec les parents : c'est ainsi que le Bureau de gestion de l'éducation préscolaire/MENFP (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle) s'est engagé dans un grand programme national d'éducation parentale, « Konesans Fanmi se lespwa ti moun » (KFSLTM), avec les ministères de la Santé et des Affaires sociales, des ONG et des acteurs privés d'importance travaillant dans le secteur. Ce programme multisectoriel tant dans ses contenus que dans ses acteurs était basé sur une stratégie d'alliance du secteur public et du secteur privé, de l'éducation et de la santé, des institutions et des médias. Tous les acteurs utilisaient le même matériel de formation (écrit, audio, vidéo) pour transmettre les connaissances de base en survie et développement du jeune enfant aux parents. Ce programme a couvert tout le pays et a formé des centaines de formateurs dans les institutions et des milliers de parents sur le terrain. Le programme

KFSLTM a pris de l'expansion avec un cofinancement USAID-UNICEF-FNUAP et donné naissance à un autre projet centré sur l'enfant : « Konesans timoun se lespwa fanmi ». Un vif intérêt pour les enfants se manifestait donc avec l'implantation de ce deuxième projet dans sept départements sous la supervision du MENFP. Actuellement, des activités sont réalisées suivant les aléas des ressources financières obtenues. L'actuelle directrice du programme est prête à conduire un plaidoyer pour une relance en pleine et due forme.

1995 : On procède à un nouveau remaniement : création du Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP) avec statut de direction comptant quatre services. La coordonnatrice d'alors avait rang de directeur. Difficulté majeure pendant cette période : l'UNICEF coupe court à son assistance financière aux centres préscolaires publics en raison d'un manque d'implication de l'État dans le secteur. Quand l'UNICEF se retourna de préférence vers l'enseignement fondamental, le Bureau ne connut qu'un fonctionnement de routine en dépit du fait qu'une réflexion était ébauchée sur la politique du secteur.

1991 à 2001 : Les aléas de la politique créent une Commission pour le développement de la petite enfance. Cette commission vécut peu de temps.

Depuis 2004 : Le Bureau fonctionne comme une direction avec un organigramme bien établi. Vers le troisième trimestre 2004, il fallait tout réviser : les documents existants, l'organigramme, la mission et les attributions du Bureau et de ses différents services, son personnel. Il fallait également reconquérir les partenaires techniques et financiers. Un nouveau souffle est donné au Bureau de gestion de l'éducation préscolaire : l'UNESCO appuie un programme de formation des parents, programme mis en œuvre trois ans plus tard.

De nos jours, le BUGEP bénéficie des appuis techniques et financiers de l'UNICEF, de la Banque interaméricaine de développement (BID), du CHILI, de la BANQUE MONDIALE. En fait, le Bureau prend effectivement en main la régulation du secteur préscolaire. Des réflexions sont conduites sur un document de politique dont la concrétisation vient tout juste de prendre corps (2012), pratiquement 20 ans après la gestation des premières réflexions

et ébauches. Les échanges engagés avec le gouvernement du Chili ont donné le jour à un projet d'implantation de Centres d'encadrement et de protection de la petite enfance, un à Aquin et un autre à Vieux Bourg d'Aquin. Ces centres, cofinancés par la BID et le Chili, reçoivent des enfants de deux à cinq ans. La nécessité de former les parents s'est fait sentir avec plus d'acuité. Les parents formés en santé et nutrition, en maladies infantiles, causes et préventions, etc., sont mieux armés pour prendre soin de leur progéniture. L'impact de ces centres se vérifie également sur les connaissances des parents en production agricole et en catastrophes naturelles. Cette expérience pilote qui s'est révélée positive dans tous ses aspects, y compris l'aspect développement communautaire, devait fournir des éléments pour alimenter l'élaboration du document de politique et permettre aussi la production d'un curriculum harmonisé proposé à l'échelle nationale.

De son côté, l'UNICEF s'engage de nouveau avec un projet de renforcement institutionnel.

Il est évident qu'après le séisme, le renouveau doit rejaillir sur le secteur dans tous ses aspects. Ainsi, un document de politique a été élaboré et discuté avec tous les acteurs clés du secteur et validé en décembre 2012 ; une campagne de sensibilisation est en cours et l'élaboration du document de planification stratégique pour la mise en œuvre de la politique est lancée.

Les différents chantiers entrepris en faveur de la petite enfance laissent la place à de nouveaux espoirs et à de nouvelles conquêtes.

Le combat est long, les combattants ne peuvent que s'unir pour l'amélioration du secteur :

***Ann envesti nan timoun pou peyi a ka pi bel
Yo pa bati kay chanmòt san bon fondasyon***

Yolaine Vandal est diplômée de l'École Normale Supérieure en section lettres-philosophie. Elle a enseigné le français au secondaire de la 7^e année fondamentale au bac 1 et la psychologie en Philo A. Elle a travaillé à la section Élaboration de matériels de communication français, puis dans l'équipe Formation de l'Institut Pédagogique Nationale (IPN). En 1986, elle a été chef de service à la Direction de la Formation Professionnelle (DFP) puis coordonnateur général à cette même direction. Elle a participé à la Commission pour le développement de la petite enfance et a été au CFCE jusqu'en 2004. Depuis, elle est directrice du Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP). vaniola1953@gmail.com